

**SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2019**

FB/LN/LC/CJ n° 2019/10

Objet de la délibération :**OBJET****Cession du forage de Raizeux,  
Route de Boulard, parcelle  
castrée section B 864  
au SIVOM HADREP**

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 01

Votants : 25

Date de la convocation :  
29/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 04 novembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Absente excusée :

VAN CAPPEL Nathalie, pouvoir à MARCHAND Isabelle

Absents :

MARCHAND Jean-Paul, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Le Conseil municipal,

**VU** les articles L2241-1 et suivants du Code de Général des Collectivités Territoriales qui disposent que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

**VU** la délibération du 18/01/2016 autorisant Madame le Maire à solliciter l'avis des Domaines pour le forage de Raizeux, parcelle cadastrée section B 864, d'une superficie de 1 280 m<sup>2</sup>,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 8/07/2019 autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'Avis de France Domaine pour actualisation de la valeur vénale,

**CONSIDERANT** que la commune est propriétaire de la parcelle B 864 depuis des temps immémoriaux,

**CONSIDERANT** l'estimation du service des Domaines datant du 29/04/2016 fixant la valeur vénale du bien à 25 000 € HT,

**CONSIDERANT** l'estimation du service des Domaines datant du 30/09/2019 fixant la valeur vénale du bien à 27 000 € HT,

**CONSIDERANT** le courrier du SIVOM HADREP du 24/10/2019 confirmant l'acquisition du bien susvisé pour un montant de 27 000 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- **A CEDER** le forage de Raizeux, parcelle cadastrée section B 864, d'une superficie de 1 280 m<sup>2</sup>, au SIVOM HADREP, au prix de 27 000 € HT,
- **A CONFIER** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître LANGUEDOC, notaire à Eperon, tous les frais étant pris en charge par l'acquéreur.
- **A LE SIGNER**
- **A PRENDRE** toute disposition nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20191104-D2019\_11\_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2019

Publication : 06/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et Délibéré à Eperon, le 4 novembre 2019  
Le Maire,

F. BELHOMME